

Inscription Brocante à Le Plessis L'Evêque organisé par Le Bénévolat d'Hier à Demain

Dimanche 8 Juin 2025

Je soussigné(e)

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ à : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Titulaire de la pièce d'identité : CI Passeport Permis

N° de la pièce : _____

Délivrée le : _____ par : _____

Joindre la photocopie de la pièce d'identité (Recto/Verso)

Tarifs 2.50€ x _____ mètres = _____ €

Tarifs 5.00€ x _____ emplacement pour 1 véhicule, prendre
obligatoirement 5 mètres par véhicule (places très limitées)

Libeller votre chèque à l'ordre de : l'association **Le Bénévolat d'Hier à Demain** et nous déposer le tout (inscription, attestation, règlement et photocopie Carte identité) au plus tard avant le **5 Juin 2025** à l'adresse suivante :

Mme De Oliveira 22 Rue des champs 77165 Le Plessis l'Evêque.

Fait à : _____ le : _____

Signature :



Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage

Je soussigné(e) _____ né(e) le _____

à _____ et domicilié(e) _____

_____, participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à

_____ le _____.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à _____, le _____.



Signature

Règlement de la brocante du 8 Juin 2025

Article 1 : L'association Le Bénévolat d'Hier à Demain organise une brocante

le dimanche 8 Juin 2025

Elle est réservée aux particuliers. Aucun stand alimentaire ne sera accepté.

Article 2 : L'accueil des exposants s'effectuera à partir de 6H00 et le déballage devra être terminé pour 8H. Le remballage s'effectuera à partir de 17H30. Aucune voiture ne pourra circuler entre 8H et 17H30 sans l'accord de l'association.

Article 3 : Le prix du mètre linéaire est de 2,50€ pour les **particuliers uniquement**.
Inscription et règlement obligatoire avant **le 5 Juin 2025**.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Article 4 : L'association est seule compétente pour annuler, reporter ou maintenir la brocante en cas d'intempérie.

Article 5 : Des sacs poubelles seront mis à votre disposition. Les emplacements devront être rendus propres. L'exposant s'engage **à ramener ses invendus et ses poubelles**.

Article 6 : **La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.**
Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Fait à _____, le _____

Signature

